



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CESCOU
Séance du 16 mai 2024

Le 16 mai 2024, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de CESCOU s'est réuni en mairie, sur la convocation de Monsieur le Maire, affichée le 7 mai 2024 et transmise par voie électronique le 7 mai 2024, et sous la présidence de ce dernier.

Présents : M. LAFITTE Hervé, M. MONLAU Alain, M. BOIRON Cyrille, Mme ALLIOD Hélène, Mme DARZACQ Geneviève, Mme LECOMTE Marie-France, M. CARBILLET Gilles et M. PEREIRA Carlos Manuel.

Absents : Mme ETCHEVESTE Stéphanie (a donné procuration à Mme Marie-France LECOMTE), M. FERREIRA DE MATOS Carlos (a donné procuration à M. Cyrille BOIRON) et Mme BEAUSSART Nadia (a donné procuration à M. Hervé LAFITTE).

Secrétaire de séance : Mme Geneviève DARZACQ

Le quorum étant atteint, le Président de séance propose de procéder à l'examen de l'ordre du jour suivant :

- Approbation du compte-rendu de la dernière séance du Conseil Municipal en date du 28 mars 2024 ;
- Compte-rendu de la commission voirie du 18 mars 2024 ;
- Décentralisation de la police de la publicité extérieure (délibération)

Préalablement à la mise en discussion des affaires portées à l'ordre du jour, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 28 mars 2024.

Compte-rendu de la commission voirie du 18 mars 2024

Monsieur le Maire explique que le schéma de la défense incendie a été allégée version 2023. Il est désormais possible d'installer des citernes enterrées ou des baches plus petites. Un ordre de priorité des nouvelles installations est défini par secteur.

Priorité 1 : Chemin d'Ascots (60 m3)
Route de Bougarber (à partir de l'église, 30 m3)
Quartier Mariette (60m3)
Quartier Turon (90 m3)

Priorité 2 : Quartier Poublan (60 m3)
Route de Casteide-Cami (60 m3)
Quartier Carrerot (60 m3)

Priorité 3 : Route des 3 maires (maison isolée 30 m3)
Route de Mazerolles (60 m3 et 30 m3)

Priorité 4 : Route de Mazerolles (dernière maison 30 m3)

Des devis sont en attente.



DÉLIBÉRATION 2024-17 : Décentralisation de la police de la publicité extérieure

Monsieur le Maire explique que la loi N°2021-1104 du 22 août 2022 dite « Loi climat et résilience » en son article 17, prévoit la décentralisation de la police de publicité extérieure aux maires à partir du 1^{er} janvier 2024.

Par dérogation, la loi prévoit le transfert de cette compétence au président de l'EPCI pour les communes de moins de 3 500 habitants ou lorsque celui-ci est compétent en matière de PLU ou de règlement local de publicité (RLP). Cependant, les communes peuvent s'opposer au transfert du pouvoir de police de publicité extérieure.

Monsieur le Maire explique aux élus qu'exercer la police de la publicité, c'est :

- Instruire les demandes d'autorisations préalables et réceptionner les déclarations préalables d'installation, de modification ou de remplacement des publicités, des pré-enseignes et des enseignes ;
- Contrôler le respect de la réglementation ;
- Mettre en demeure les contrevenants de mettre fin aux infractions, prononcer des sanctions administratives en cas de non-respect de la réglementation et, le cas échéant, porter l'infraction à la connaissance de la justice pénale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

S'OPPOSE au transfert de la police de publicité extérieure au Président de Communauté de Communes Lacq-Orthez.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Modification des horaires du secrétariat de la mairie

Monsieur le Maire explique et propose aux membres du conseil de modifier les horaires d'ouverture (uniquement l'après-midi) du secrétariat de mairie convenus avec les agents.

De la sorte, les nouveaux horaires seront les suivants :

- Réouverture à 13h15 (au lieu de 13h30)
- Fermeture à 18h15 (au lieu de 18h30)

Tours de garde des élections européennes

Président du bureau de vote : Monsieur le Maire

8h00 – 10h30 : Alain Monlau et Geneviève Darzacq

10h30 – 13h00 : Stéphanie Etcheveste et Manu Pereira

13h00 – 15h00 : Cyrille Boiron et Hélène Alliod

15h00 – 18h00 : Marie-France Lecomte et Gilles Carbillet

QUESTIONS DIVERSES

Jardin de partage : inauguration prévue le 25 mai à 11h30 (nombreuses animations, remerciements, grillades).

Une bourse aux plantes sera également organisée l'après-midi par l'association Culture et loisirs.

Culture et loisirs : l'assemblée générale aura lieu le 27 juin 2024.



Familles rurales : l'AFR organise son assemblée générale le 21 juin 2024 à la mairie de Cescau.

Chemin Lacassagne : intervention de la CCLO prévue début juillet. Pose de bordures, revêtement en bi-couches.

Aire de jeux : validation du devis pour achat de 2 tables type « mange-debout » pour un montant de 360 € H.T. Placement : sous la pergola.

Chemin Monplaisir : afin de réduire la vitesse des véhicules, un arrêté limitant la vitesse à 30 km/h sur le chemin Monplaisir (direction Viellenave d'Arthez) est entré en vigueur à partir du 13 mai 2024. Une nouvelle signalisation sera mise en place.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h25.

<u>Signature du Maire</u> :	<u>Signature du secrétaire de séance</u> :
-----------------------------	--